



Bourse de la FBAUC pour nouveaux chercheurs

Modalités 2018-2019

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'objectif de la Bourse pour nouveaux chercheurs de la Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada (FBAUC) est de soutenir financièrement la recherche en urologie menée au Canada.

Cette bourse de recherche en milieu universitaire est conçue pour appuyer un membre du personnel enseignant d'une faculté de médecine au Canada dans les trois (3) ans suivant sa nomination initiale. Tous les candidats doivent être membres de l'AUC, avoir un diplôme en médecine et avoir terminé leur formation clinique en urologie.

BOURSE

Le candidat sélectionné, ci-après désigné « Nouveau chercheur boursier », recevra un montant allant jusqu'à **40 000 \$** couvrant une période d'un an. Le Nouveau chercheur boursier pourra demander un renouvellement pour une seconde année. Il aura 18 mois pour faire cette demande de renouvellement. Le renouvellement n'est pas automatique, et dépend du mérite scientifique du projet et de la disponibilité de fonds pour la recherche. Veuillez noter que la priorité est d'ordinaire accordée aux candidats qui présentent une première demande.

CONDITIONS

Le Nouveau chercheur boursier doit avoir été récemment (dans les trois dernières années) nommé à un poste au sein du personnel enseignant d'une université canadienne, au niveau de professeur adjoint ou de chargé de cours.

La préférence sera accordée aux candidats qui n'utiliseront PAS les fonds comme soutien salarial, mais plutôt uniquement pour couvrir les frais opérationnels du projet de recherche proposé. La bourse ne doit pas remplacer un engagement financier de la part de l'université ou de l'hôpital envers le candidat. Le Nouveau chercheur boursier doit s'engager à consacrer au moins 25 % de son temps à la recherche. La préférence sera accordée aux candidats qui bénéficient d'un temps protégé pour la recherche garanti par le directeur du département ou de la division. Aucun candidat ne peut soumettre en même temps une demande de Subvention de développement de carrière de la FBAUC et une demande de Bourse de la FBAUC pour nouveaux chercheurs.

L'évaluation et la sélection des candidats pour la Bourse pour nouveaux chercheurs sont fondées sur le mérite scientifique tel que déterminé par le Conseil scientifique de la FBAUC. On versera un maximum de 4 bourses par année. Les demandes de renouvellement peuvent être soumises 12 à 18 mois après la remise de la bourse initiale. Le fonds est géré par le Conseil administratif de la FBAUC.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS

Obligations des lauréats

- 1) Les lauréats devront présenter leurs résultats de recherche, **au cours des deux ou trois années suivantes**, lors du **Congrès annuel de l'AUC** et d'autres congrès nationaux et internationaux, et soumettre leurs travaux pour publication dans des périodiques avec comité de lecture, dont le **Journal de l'Association des urologues du Canada (JAUC)**.
- 2) L'appui de la FBAUC doit être **mentionné** dans les présentations et les publications.
- 3) Le candidat doit faire preuve de sa participation aux activités de l'AUC.
- 4) Un rapport d'étape doit être soumis au président du Conseil scientifique à mi-parcours (**janvier de chaque année**). Si le Conseil scientifique juge que le lauréat n'a pas fait de progrès suffisants dans ses travaux, les versements suivants pourraient être retenus. Ce rapport d'étape est à part et ne fait pas partie de la démarche pour une nouvelle demande d'application pour le renouvellement de ce prix.

SOUSSION DES DEMANDES

Toutes les demandes doivent être soumises par voie électronique par l'entremise du site Web de la FBAUC (www.cuasf.org). La demande dûment remplie doit être soumise au plus tard le **1^{er} mars 2019**. Les candidats doivent obtenir une lettre de soutien du directeur de leur département ou division. La lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement de l'université ou de l'établissement envers le candidat. Deux autres lettres de recommandation sont requises, dont l'une doit provenir d'une personne de l'extérieur de l'établissement ou du département où travaille le candidat. Dans le cas des demandes de renouvellement, un rapport d'étape est requis en plus des documents énumérés ci-dessus. Les demandes incomplètes ou les documents reçus après la date limite ne seront pas pris en considération.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUSSION DES DEMANDES

Voici des suggestions pour la préparation du projet de recherche en vue de la Bourse de la FBAUC pour nouveaux chercheurs. Les titres de section proposés sont les suivants :

- 1) Énoncé des objectifs
- 2) Travaux de recherche récents du candidat
- 3) Brève revue de la littérature et état de la question
- 4) Hypothèses
- 5) Plan et méthodologie
- 6) Analyse des données
- 7) Répercussions du projet proposé
- 8) Budget
- 9) Bibliographie

De plus, la demande doit comprendre ce qui suit :

Liste de vérification

- Un projet de recherche n'excédant pas cinq (5) pages dactylographiées à simple interligne en police de caractères standard de 12 points, incluant le budget et la bibliographie (veuillez consulter les *Lignes directrices pour la soumission des demandes* pour voir des suggestions de titres de sections).
- Curriculum vitæ (veuillez soumettre une version PDF de votre CV commun [IRSC])
- Lettre de soutien du directeur du département ou de la division dans laquelle il indique son appui pour la demande et sa volonté de se conformer aux présentes modalités. La lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement que l'université ou l'établissement offrira au candidat.
- Deux (2) autres lettres de recommandation, dont l'une doit provenir d'une personne qui n'est pas associée à l'établissement où le projet de recherche sera mené.
- Preuve de l'approbation du Comité d'éthique ou preuve qu'une demande d'approbation a été soumise à ce comité ainsi que les formulaires de consentement si des sujets humains participent à l'étude.
- Une liste de toutes les subventions actuelles et demandes de subvention présentées au cours des trois dernières années (maximum de 1-2 pages) avec le titre de la subvention, de l'organisme subventionnaire et du montant de la subvention.

Demandes de renouvellement

- Les demandes de renouvellement doivent inclure tous les documents ci-dessus. Aucun Rapport D'Étape est requis pour une demande de renouvellement, les Rapports D'Étape doivent être soumis à mi-parcours de l'attribution initiale (voir ci-dessus).

NOTIFICATION DE LA REMISE DU PRIX

Les bourses sont approuvées par le Conseil exécutif de la FBAUC après recommandation du président du Conseil scientifique. L'annonce des lauréats aura lieu lors du Congrès annuel de l'AUC en juin 2019.

Tous les candidats, qu'ils aient été retenus ou non, recevront du Conseil scientifique un résumé et une critique constructive de leur projet.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Jonathan Izawa, MD, FRCSC
Conseil scientifique de la FBAUC
a/s de Marfisa Defrancesco
Association des urologues du Canada
marfisa.defrancesco@cua.org
Tél. 514 395-0376